

# 16. RÉSULTAT DE COLAS ET SON AFFECTATION

Les Commissaires aux comptes de la Société ont donné dans leur rapport leurs appréciations sur les comptes qui vous sont soumis. Ceux-ci seront également examinés, conformément aux dispositions légales, par le Comité Social et Économique.

Le bénéfice de la Société s'élève à 210 604 716,85 euros contre 210 159 638,82 euros en 2019. La somme disponible constituée par le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau antérieur, ressort à 1 028 987 153,93 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- à la réserve légale 0 euro ;
- à la distribution d'un dividende
  - pour un montant total de 94 698 047,10 euros ;
  - soit un dividende par action de 2,90 euros ;  
(mise en paiement à compter du 5 mai 2021)
- le solde au report à nouveau 934 289 106,83 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	Exercice clos le		
	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Nombre d'actions formant le capital	32 654 499	32 654 499	32 654 499
Dividende unitaire	8,20 € <sup>(2)</sup>	5,55 € <sup>(2)</sup>	6,40 € <sup>(2)</sup>
Dividende total <sup>(1)</sup>	267 754 911,60 €	181 124 327,70 €	208 852 608,40 €

(1) Les montants indiqués représentent les dividendes effectivement versés, étant rappelé que les actions rachetées par la Société n'ouvrent pas droit à distribution.

(2) Montant éligible sur option, pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu, à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3° de l'article 158 du Code général des impôts.

Le Conseil d'administration